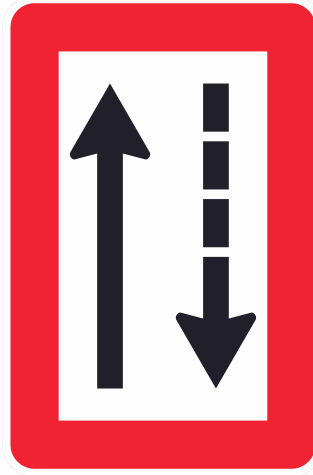


PANNEAU B3A - OBLIGATION DE TENIR LE CHENAL SE TROUVANT À BÂBORD - FLUVIAL



UGS : ME-SIMP-FLUV-B3a | **Catégories** : [Panneaux](#), [Signalisation](#), [Panneaux de signalisation fluviale pour voies navigables et fleuves](#) |

DESCRIPTION DU PRODUIT

Panneau de type Signaux d'obligation B3a "Obligation de tenir le chenal se trouvant à bâbord"

Dénomination : B3a

. Panneau de signalisation fluvial en aluminium de haute qualité

. **Face rétrofléchissante** : classe 1 (existe en face non réfléchissante)

. **Dimensions** : 1000 x 1500 mm

. **Description** : panneau de forme évidée en tôle d'aluminium, équipés de rail arrière en alu pour renforcer la rigidité